



Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, CHIVOT Frédéric, BAUDERE Daniel, DEFENTE Clément, DEFRANSURE Nicolas, DELENCLOS Lorianne, HOTTE Anne, LEGRAND Jean-Yves, LHERMITE Marie-Thérèse, RICHET Catherine, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Absente excusée : GROSSEMY Julie (pouvoir de vote donné à Rémi THÉRON).

Céline ROGER est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 3 mars 2022

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Budget eau

Compte de gestion

Le compte de gestion est la comptabilité tenue par la Trésorerie de Poix de Picardie et le compte administratif est celle tenue par la mairie. Tous les ans en fin d'exercice ces deux comptabilités sont recoupées et doivent avoir des résultats identiques.

Les résultats du compte de gestion peuvent se résumer ainsi :

- Section d'exploitation
Dépenses : 4 842.66€
Recettes : 6 994.19€

- Section d'investissement
Dépenses : 127 151.94€
Recettes : 46 721€

- Résultat de l'exercice 2021 : - 78 279.41€
- Résultat de clôture : + 46 152.86€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le résultat de l'année 2021.

Compte administratif

Le maire sort de la salle de réunion et Jean-Yves Legrand présente les chiffres du compte administratif de l'exercice 2021.

Constatant que ces chiffres sont identiques à ceux du compte de gestion, le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat est le report du résultat de clôture de l'exercice précédent dans les sections d'investissement et d'exploitation de l'exercice à venir.

L'affectation proposée pour l'exercice 2022 est la suivante :

Recette d'exploitation (chapitre 002) : 19 738€

Recette d'investissement (chapitre 001) : 26 413€

Affectation du résultat approuvé à l'unanimité.

Budget eau 2022

Les budgets des collectivités de moins de 3 500 habitants sont votés au chapitre, il est proposé le budget primitif suivant :

Section d'exploitation dépenses :

- Charges de gestion courante (chapitre 011) : 8 247€
- Charges diverses (chapitre 65) : 8 000€
- Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 7 000€
- Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) : 3 491€

TOTAL : 26 738€

Section d'exploitation recettes :

- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 7 000€
- Excédent antérieur reporté (chapitre 002) : 19 738€

TOTAL : 26 738€

Section Investissement dépenses :

- Immobilisations corporelles (chapitre 021) : 14 904€
- Subvention d'équipement (Chapitre 040) : 5 000€
- Cautionnement et avances (chapitre 16) : 10 000€

TOTAL : 29 904€

Section investissement recettes :

- Opérations d'ordre (dotations aux amortissements – chapitre 040) : 3 491€
- Excédent antérieur reporté (chapitre 001) : 26 413€

TOTAL : 29 904€

Le budget eau pour l'exercice 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Budget principal de la commune

Compte de gestion 2021

- Section de fonctionnement

Dépenses : 478 994.56€

Recettes : 578 999.56€

- Section d'investissement

Dépenses : 251 415.26€

Recettes : 192 598.93€

- Résultat de l'exercice 2021 : 41 188.37€

- Résultat de clôture : 734 046.37€

Les résultats de l'exercice 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Compte administratif 2020

Le maire sort de la salle de réunion et Jean-Yves Legrand présente les chiffres du compte administratif pour le budget principal de l'exercice 2020.

Constatant que ces chiffres sont identiques à ceux du compte de gestion, le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat

Article 002 (Excédent de fonctionnement reporté) : 406 197€

Article 001 (Déficit d'investissement reporté) : - 96 260€

Article 1068 (Excédent de fonctionnement reporté en recette investissement) : 377 956€

Affectation du résultat approuvée à l'unanimité.

Subventions aux associations

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Article	Nom de l'association	Montant de la subvention
657362	CCAS	5000
6574	Amicale des aînés	300
6574	Association de pêche (AAPPMA)	120
6574	Association des chasseurs	120
6574	Association des donneurs de sang	120
6574	Association des parents d'élèves de Plachy	120
6574	Basket Conty	400
6574	Club gymnastique	200
6574	Club tennis	300
6574	Association badminton	120
6574	Fondation du patrimoine	50
6574	La prévention routière	30
6574	Le souvenir français	80
6574	Comité des fêtes	600
6574	AS Prouzel/Plachy	120
6574	Union Nationale des Anciens Combattants	120
6574	Cardio Fitness	120

Taux de fiscalité directe

Le maire rappelle les taux de fiscalité directe appliqués pour la commune :

Taxe foncière (bâti) : 39.30%

Taxe foncière (non bâti) : 21,78%

CFE : 11,73%

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas modifier les taux de fiscalité directe pour l'année 2022.

Budget primitif principal 2021

Il est proposé à l'assemblée le budget primitif suivant :

Fonctionnement dépenses :

- Charges à caractère général : 509 022€

- Charges de personnel : 203 559€

- Autres charges de gestion courante : 168 510€

- Charges exceptionnelles : 5 000€

- Atténuation de produits : 35 904€

- Opération d'ordre entre section (amortissements et dépréciations) : 33 616€

TOTAL Dépenses de Fonctionnement : 955 611€

Fonctionnement recettes :

- Atténuation de charges : 10 000€

- Produits des services et du domaine : 4 461€

- Impôts et taxes : 337 811€

- Dotations, subventions et participations : 143 641€

- Autres produits de gestion courante : 53 000€

- Produits financiers : 1€

- Produits exceptionnels : 500
- Excédent antérieur reporté : 406 197€
TOTAL recettes de fonctionnement : **955 611€**

Investissement dépenses :

- Subventions d'équipements versées : 1 250 000€
- Immobilisations corporelles : 358 003€
- Déficit antérieur reporté : 96 260€
TOTAL dépenses d'investissement : **1 704 263€**

Investissements recettes :

- Subvention d'investissement : 95 459€
- Emprunts et caution : 1 200 000€
- Dotations, fonds divers, réserve : 399 301€
- Opérations d'ordre entre sections : 9 503€
TOTAL des recettes d'investissement : **1 704 263€**

Après délibération, le budget primitif 2022 est approuvé à l'unanimité.

4. Troisième poste d'adjoint technique, évaluation

Le maire rappelle que par délibération du 15 avril 2021 le conseil municipal modifiait le tableau des effectifs et créait un troisième poste d'adjoint technique.

Les raisons évoquées étaient les nombreux espaces verts de la commune à entretenir ainsi que ceux du nouveau lotissement des coteaux qui viendraient s'ajouter.

Après une année de recul, le maire pose la question de la pertinence de ce poste aux membres de l'assemblée.

Le conseil demande s'il y a eu beaucoup d'absences au sein du service technique l'année écoulée.

Il est répondu que sur 3 agents techniques il y a actuellement un agent placé en congé pour invalidité temporaire imputable au service et un autre agent en mi-temps thérapeutique jusqu'à la fin du mois de juin. Cet état actuel reflète assez fidèlement l'année écoulée.

La commune a dû sous-traiter certaines missions du fait des absences.

Considérant que deux agents sont nécessaires pour réaliser l'entretien des espaces verts de la commune et les tâches annexes dévolues au service technique, après un long débat le conseil municipal souhaite observer pendant une année supplémentaire la pertinence du troisième poste.

5. Mise en place de la journée solidarité

Le maire indique que la Préfecture de la Somme a mis en demeure la commune de mettre en oeuvre, pour le personnel communal, la journée de solidarité.

Ainsi il est demandé à l'assemblée de délibérer quant aux modalités de son application.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité que la journée de solidarité sera réalisée par les agents le lundi de pentecôte de chaque année.

6. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le maire informe que le 30 mars 2022, une réunion de restitution et de décision a eu lieu avec les maires concernés quant à l'enquête publique qui a eu lieu en début d'année.

Le PLUi devrait être voté et être applicable au mois de juin 2022, si des modifications ne viennent pas s'ajouter.

7. Marché de Printemps

Frédéric Chivot détaille la préparation et l'organisation du marché de printemps qui aura lieu le 1^{er} mai 2022 de 9 à 18h.

Un apéritif concert est prévu à 11h

Pour l'instant 18 exposants ont répondu à l'appel.

La réderie se tiendra le même jour et 76 exposants sont inscrits.

8. Bail de pêche

Comme annoncé précédemment l'association de pêche « L'eau vive » a été dissoute.

Il a été proposé à l'association de pêche dont le siège est à Prouzel de reprendre la partie devenue libre.

Cette dernière s'est montrée favorable, le maire demande ainsi aux membres du conseil municipal l'autorisation de passer un nouveau bail.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à préparer et signer un bail avec l'association de pêche de Prouzel et demande que le loyer soit à l'euro symbolique.

9. Questions et informations diverses

- Le maire fait part des retours positifs émis par les habitants quant à l'installation des ampoules LED sur la commune.

- Il fait aussi part des remerciements de madame Rosant quant à la subvention communale octroyée pour le voyage scolaire.

- Les marronniers dangereux sur la parcelle du 6 rue du Commandant André Dodart ont été abattus et les souches retirées.

- La communauté de communes délibérera pour la prise de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2024.

- Frédéric Chivot informe que la manifestation de Pâques aura lieu au château de Prouzel cette année, l'organisation est réalisée en partenariat avec le Comité des fêtes de Prouzel.

- Le vendredi 6 mai, le conseil municipal inaugurera la résidence Les Coteaux.

- Nicolas Defransure fait part des câbles de telecom arrachés et toujours présents le long de la rue du château d'eau. Le maire répond qu'effectivement le hameau de Buyon est privé de téléphone et d'internet suite à cet accident. Orange a été contacté par les habitants du hameau et aussi par la mairie. Orange a prévu une intervention avant le 22 avril 2022...

L'interlocuteur privilégié de la mairie a été contacté pour accélérer ces travaux de réparation car le délai est bien trop long.

Sans autre question et information, la séance est levée à 23h05.